

LE THOIRZAN Info

No 3

Janvier 2002

Bonne Année 2002

En ce début d'année 2002, je veux adresser à tous les Thoirzans des vœux sincères de bonne santé et de bonheur.

Dans le monde, l'année 2001 restera celle des attentats qui ont frappé les Etats Unis d'Amérique. Face à des événements aussi tragiques, je souhaite que, partout, en 2002 progressent les idées de paix, de justice et de concorde.

Plus près de nous, l'année 2002 a commencé par le tragique incendie de Chambéry et mes pensées vont vers les personnes endeuillées et vers les sinistrés. Une famille originaire de Thoiry a perdu une grande partie de ses biens ce 1^{er} janvier.

Sans aucune mesure avec les deux catastrophes précédentes, dans notre commune, l'éboulement sur la route du col des Prés n'a fait heureusement aucune victime. Mais ces rochers sur la route nous rappellent, eux, que le risque naturel est toujours présent en montagne. La falaise surplombant la route présentant de nombreux blocs en équilibre instable, une purge est entreprise depuis plusieurs jours et j'espère que la route sera rétablie dans les meilleurs délais.

Mais tournons-nous vers l'avenir.

En ce qui concerne notre commune, l'équipe municipale poursuivra ses efforts. Je ne vais pas vous présenter ici tous les sujets de travail mais quelques-uns me viennent à l'esprit :

- La révision de la carte communale, document prioritaire et indispensable, doit être bouclée en 2002.
- Le projet de nouvelle cantine, dossier important lui aussi, va se préciser et les différents éléments se mettre en place pour lancer les travaux en 2003.
- Le conseil travaille aussi à la recherche de solutions pour améliorer la sécurité sur les départementales 206 et 21, dans les traversées de village.
- Etc...

Tous ces dossiers vont être aussi l'occasion de débattre ensemble de la vie de Thoiry, dans un esprit de concertation et de dialogue.

Oui, je suis sûr que 2002 sera pour Thoiry, une bonne et heureuse année.

A très bientôt.

Jérôme ESQUEVIN

Viabilité hivernale 2001/2002

Information des usagers

Mme Myriam Masségia, chef de subdivision de la direction départementale de l'Équipement nous informe que toutes les routes départementales concernant la commune relèvent du niveau de service 3. Ces niveaux de service sont établis en fonction de la nature et de l'importance du trafic qui transite sur le réseau considéré.

Cela veut dire pour les usagers l'éventualité de pouvoir circuler de 19 h jusqu'à 7h le matin sur une chaussée couverte de verglas généralisé en faible épaisseur ou de neige fraîche peu épaisse (10 à 20 centimètres) voire gelée en surface. A partir de 7 heures, les conditions de circulation peuvent se faire sur neige fondante dans les traces ou sur givre localisé, plaques de glace ou de verglas.

Il est à noter qu'aucune obligation de retour de la chaussée "au noir" (propre) dans la journée n'est imposée dans ce niveau de service.

Pour répondre à une question fréquemment posée, le salage n'est efficace que jusqu'à une température de -5°C. Au-delà de cette température, l'action du sel est beaucoup plus aléatoire et sa mise en œuvre doit être étudiée afin de ne pas générer un verglas généralisé.

Donc il appartient à l'utilisateur des routes que vous êtes de prendre des dispositions adéquates pour assurer votre sécurité et celles des autres usagers en dotant votre véhicule des équipements appropriés à l'état de la chaussée et en adaptant votre conduite aux conditions hivernales de circulation routière en secteur de montagne.

Eboulement route du Col des

Près

La route départementale 206 a été coupée par un éboulement le jeudi 10 janvier vers 20h30. Une importante masse de rocher, de pierres et de bois recouvrent la route, mais ce n'est pas le plus grave. En effet, la falaise surplombant la route présente de nombreux blocs qui ne demandent qu'à descendre à leur tour. C'est pourquoi une entreprise spécialisée a commencé un travail de purge et devrait le poursuivre jusqu'au 20 février. Donc il ne faut pas compter sur une ouverture de la route avant la fin du mois de février. De plus nous rappelons que **l'accès au site est strictement interdit**, non seulement en journée pendant que les équipes travaillent mais aussi à tous moments car de nombreuses pierres continuent de descendre. Par arrêté municipal, toute circulation, par quelque moyen que ce soit, à pied, à cheval, en véhicule motorisé ou non, ou tout autre moyen, est interdit sur l'ensemble du territoire communal couvert par les lieudits : Aux Monts, Aux Epiniers et la Vy Nova, aussi bien sur les routes, chemins et sentiers que sur les parcelles de terrains composant ces lieudits.



La route est à refaire et les risques de nouveaux éboulements ne sont pas écartés.

Quelques précisions :

Carte communale

La démarche pour mener à bien la révision de notre carte communale est la suivante :

Première phase :

Un cabinet d'urbanisme va être choisi dans les prochains jours pour nous aider à réaliser ce document.

Ce travail demandera de 4 à 5 mois et sera donc terminé à la fin du printemps. Il doit se faire dans le maximum de concertation possible, c'est pour cela qu'une fois que le dossier sera suffisamment avancé, une réunion publique se tiendra pour le présenter à l'ensemble de la population. A ce stade on a déjà une idée précise du projet. Cette première phase d'élaboration du projet prendra donc environ 5 mois.

Deuxième phase :

La nouvelle carte élaborée est obligatoirement soumise à une enquête publique. Toute personne désireuse de faire des remarques ou de demander des corrections peut encore le faire à ce moment. Cette enquête publique; dure 1 mois et ensuite le commissaire en quêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport. A la suite de ce rapport des modifications peuvent être apportées au projet initial. En terme de délai, il faut donc compter pour cette phase d'environ 3 mois (préparation + enquête+rapport)

Dernière phase :

En dernier lieu la commune approuve le dossier et le transmet au Préfet. Enfin, une fois l'accord du Préfet obtenu, la nouvelle carte communale est applicable. La durée de cette phase est très variable.

Comme vous le voyez pour boucler l'opération en 2002, il ne va pas falloir perdre de temps.

Assainissement

De nombreuses questions se posent au sujet du futur assainissement. et notamment sur le projet de construction d'une station intercommunale avec Puygros.

Pourquoi choisir une solution intercommunale ?

Tout d'abord parce que cela coûte beaucoup moins cher. Le prix de la construction sera partagé entre les deux communes. Il faut aussi savoir que ce prix varie peu entre une installation pour 300 personnes et une pour 600.

Ensuite les subventions sont beaucoup plus importantes pour un projet intercommunal. Ainsi nous pourrions bénéficier d'aides de la région et de l'Europe.

Enfin une station, il faut l'entretenir et la faire fonctionner : là encore la facture est à partager.

Le projet intercommunal est donc moins coûteux, mieux subventionné et économique en frais de fonctionnement

Que vont devenir les boues rejetées par la station ?

Il existe des filières où il n'y a pas de ce genre de rejet. Seul ce type de solution, sans boue à recycler, est envisageable pour une commune comme la nôtre.

Quand les travaux vont-ils commencer?

On peut raisonnablement avancer la date de 2005 pour la première tranche de travaux, mais ceci sous toutes réserves.

De nombreux autres points restent à aborder. Rencontrez les élus pour en discuter et émettre des avis.

Halloween

Le 31 octobre 2001, pour le bonheur des petits et des grands et pour la deuxième année consécutive a eu lieu la fête d'Halloween à la salle des fêtes de Thoiry. Organisée par les parents d'élèves, cette soirée a connu un franc succès. Chacun a fait preuve de beaucoup d'imagination pour trouver le costume le plus hideux possible : diables, sorcières, squelettes... Certains enfants ont même été inspirés par l'actualité cinématographique avec le costume du fameux HARRY POTTER.

Pour le petit creux de la soirée, tout était prévu : crêpes, gâteaux et diots au vin blanc.

Le bénéfice de cette manifestation sera destiné au financement de la classe de mer prévue au printemps prochain en Bretagne.



Les enfants horriblement déguisés.

11 Novembre

Rendez-vous avec le souvenir

Malgré un froid glacial en ce dimanche matin, la commémoration



de l'Armistice du 11 novembre 1918 a été célébrée comme il se doit dans notre commune. Une grande partie de la population s'était rassemblée autour du monument aux morts pour se souvenir de tous ces fils de Thoiry qui, voilà plus de 83 ans, ont sacrifié leur jeunesse et donné leur vie pour la France. Devant une assistance émue et recueillie, Jérôme Esquevin rappela que la paix était toujours remise en question en ce début de troisième millénaire.

Ce rassemblement fut l'occasion de remettre la médaille des anciens combattants à M. Albert Cavalié qui avait servi la France durant 28 mois en Algérie lors de la guerre d'indépendance.

La minute de silence fut observée en mémoire des disparus et ponctuée d'un coup de clairon concluant cette cérémonie. Des gerbes furent déposées au pied du monument par les enfants de l'école.

Puis chacun était convié au verre de l'amitié servi à la salle des fêtes. Les anciens combattants se sont ensuite retrouvés dans les Bauges pour le traditionnel repas.

Vogue à Thoiry

Comme chaque année, a eu lieu la traditionnelle vogue tant attendue d'un bon nombre de Thoirzans. Chacun a d'abord dû trouver une place dans la salle des fêtes si exigüe. En cette soirée du 8 décembre, on s'est retrouvé autour d'une délicieuse choucroute servie par les parents d'élèves qui ont œuvré toute la soirée pour la réussite de cette fête dont la réputation n'est plus à faire. L'ambiance était très chaleureuse et conviviale, chacun évoquait les souvenirs d'antan et les potins. Pour la petite histoire, Edmée et Gilbert Lapoléon se sont connus un soir de vogue il y a...45 ans. Que de souvenirs ! Nos voisins de Puygros, la Thuile, St Jean d'Arvey et même des Aillons se sont déplacés pour la circonstance malgré la tradition qui veut que, chaque année pour la vogue, la neige tombe. La soirée s'est, comme toujours, prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit et on s'est quitté en se promettant de se retrouver l'an prochain.

Fleurissement : le bouquet final

En 2001, Thoiry a connu sa 7^{ème} édition du concours des maisons fleuries. Pendant l'été, le jury composé de 4 personnes a arpenté les villages à la recherche des meilleurs clichés pour mettre en valeur toutes ces maisons que les habitants prennent tant de plaisir à

fleurir. On apprécie l'imagination dont chacun des 35 candidats a fait preuve dans les choix des variétés et des couleurs. Ces personnes, soucieuses de la beauté de leur village tout au long des saisons, mettent chaque année le meilleur d'elles-mêmes pour fleurir maisons, balcons, jardins et bâtiments communaux. Après une séance de diapositives qui nous a replongés dans l'été en ce samedi de décembre, voici le moment d'attribuer les prix :

- 1^{er} prix : Jacqueline et Fernand Mollard.
- 2^{ème} prix : Jeanne Provent
- 3^{ème} prix : Josette et Lucien Mollard.

Chaque concurrent s'est vu remettre un bon d'achat et une rose par Jérôme Esquevin avant de clôturer la soirée par un pot.



CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

- Carnaval le 9 février
- Thé dansant le 7 avril
- Kermesse le 15 juin

C'était hier, à Thoiry !**Le retour des prisonniers, en mai 1945.**

Ils étaient 7 à revenir au pays, après 5 ans passés comme prisonniers en Allemagne. La plupart étaient encore célibataires, mais deux d'entre eux avaient laissé une femme et des enfants très jeunes à la déclaration de guerre. Enfin, la vie allait reprendre son cours ! Qui étaient-ils, ces hommes dont le retour était si attendu ? Du hameau de **la Fougère**, Claudius Callet (dit « Porailon »), retrouvait son épouse et ses deux enfants, René Bronnaz rejoignait la ferme familiale avec la joie que l'on devine ; Félicien Lapierre (également prisonnier) était de retour à la Fougère depuis environ 4 ans car « soutien de famille », aîné d'une famille nombreuse. A **Thorméroz**, Constant Francony reprenait ses activités. Joseph Voiron retrouvait sa place au village **des Crêts** après ces années passées en Prusse orientale, à côté de Königsberg, d'abord dans une usine puis dans une ferme où la vie était meilleure, la nourriture plus abondante. Hélas, son voisin, Marcel Pachoud, n'était pas de retour et ne donnait aucun signe de vie à ses parents ; il rentrera bien plus tard, bien que libéré un an plus tôt par les Russes qui l'avaient « embarqué » en Russie d'où il ne pouvait ni correspondre avec sa famille ni recevoir de colis, puisque la Russie n'adhérait pas à la Croix Rouge Internationale. **Au chef-lieu**, Marcel Callet rentrait d'une ferme en Silésie (future Allemagne de l'Est) et retrouvait femme et enfants, tandis que Auguste Chabert, le fils du cordonnier, reprenait sa place (actuelle maison de Paul-Henri et Chantal Girod). Au sommet

des **Chavonnettes**, Auguste Bouvier était également de retour avant de quitter définitivement la commune quelques années plus tard. Louis Voiron, décédé au début de 2001, comptait parmi les prisonniers mais il regagnait le village de Méry où ses parents étaient « en ferme » ; il ne reviendra à Thoiry qu'au moment de prendre sa retraite, au côté de sa maman très âgée.

Bien sûr, un tel retour devait se fêter dans la joie ! La Municipalité d'alors décida de convier à un banquet, les héros, leurs épouses et tous les conseillers (sans leurs femmes...à l'époque, c'était l'habitude !) Les instituteurs, Monsieur et Madame Jacquin, se chargèrent d'organiser le repas qui eut lieu dans une salle de classe (une partie de l'actuelle salle des fêtes) et tous les enfants furent invités à venir manger le dessert : le grand Constant Fromaget, boulanger de Thoiry, fournit les tartes et les épognes à la crème, pour le plus grand plaisir de tous après ces années de restrictions et de tickets de rationnement. Bien sûr, à Thoiry, tout finit par des chansons et par des danses : accordéon et harmonicas donnèrent l'ambiance tandis que les Jeunes chantaient « Le bal des matelots, c'est un p'tit caboulot... ».

Et la vie reprit son cours, entre les travaux des champs (labours, semailles, foins, moissons), les vignes, bois et corvées pour remettre en état les chemins. La guerre était belle et bien finie ! Actuellement, il reste un seul de ces prisonniers à Thoiry : Monsieur Joseph Voiron du hameau des Crêts.

Extraits des « cahiers » de souvenirs de Gisèle Francony et de Joseph Voiron.

Réunions du Conseil Municipal

Lors de la séance du 21 septembre, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

SCHEMA GENERAL D'ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal

- prend acte de la présentation de la phase II du schéma directeur d'assainissement,
- décide de retenir le plan de zonage suivant :

Assainissement collectif : La Fougère, Thorméroz, du Chef-lieu aux Chavonnettes,

Assainissement individuel : Les Crêts, Bonvillard, Les Chavonnes.

ECOLE PRIMAIRE :

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire de Thoiry une subvention d'un montant de 5534 euros afin de participer au financement de la classe de mer qui se déroulera en Bretagne au printemps 2002

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET DE L'EAU :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le transfert de crédits suivant :

Dépenses d'exploitation Article 004 "dépenses imprévues" : - 17 000 F

Article 617 "Etudes et recherches" : + 17 000 F

CARTE COMMUNALE D'URBANISME : En application de la loi S.R.U., Le Conseil décide l'élaboration d'une carte communale en remplacement de la carte M.A.R.N.U. dont la validité a expiré.

CONTENEUR A VERRE : Le conseil décide l'acquisition d'un nouveau conteneur à verre et demande une subvention au Conseil Général et à Eco-Emballages.

SECURITE SUR R.D. 206 : Le Conseil demande à la Direction Départementale de l'Equipement la mise à l'étude de la sécurisation de la section Chef-lieu - Les Chavonnettes. En ce qui concerne les abords de l'abribus du Chef-lieu, le dossier avance, des panneaux sont commandés.

APPAREIL PHOTOGRAPHIQUE : Il est décidé l'acquisition d'un appareil photo numérique.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES : Le Conseil refuse d'approuver le PDIPR, les itinéraires proposés ne correspondant pas aux résultats des travaux réalisés dans le cadre du Plan de Gestion des Espaces Naturels.

Lors de la séance du 19 octobre, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

CONVENTION ROCHER D'ESCALADE : Accord pour la signature d'une convention entre la commune et la F.F.M.E. (Fédération Française montagne escalade) pour le rocher d'escalade situé sur un terrain communal soumis au régime forestier (O.N.F.) route du Col des Prés. La F.F.M.E. aura pour charge l'entretien et la mise en conformité de ce site. Les frais pour la commune s'élèvent à 315 FF pour 9 ans.

CONVENTION S.P.A. : Convention consistant à recourir aux services de la S.P.A. pour chiens errants reconduite pour 2002 (0.3 euro par an et par habitant).

ADMISSION EN NON-VALEUR : Une dette de 5111.66 FF concernant une famille qui a résidé sur la commune n'ayant pu être recouvrée malgré l'intervention des services fiscaux est admise en non-valeur.

OPERATION RURALE COLLECTIVE MASSIF DES BAUGES : Elle a pour objet l'animation et la promotion du commerce et de l'artisanat sur l'ensemble du parc. Une délibération est prise à l'unanimité par le conseil municipal pour reconnaître comme pilote de cette opération le PNR du Massif des Bauges qui deviendra ainsi le relais pour l'octroi et la répartition des subventions.

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU : Une remise en conformité des captages s'impose. Ceux-ci devront être situés à l'intérieur d'un périmètre de protection d'où nécessité d'acheter et de clôturer des parcelles. La réflexion se porte

maintenant sur le choix des sources à conserver. Concernant La Fougère, étant donné sa situation géographique, la source existante sera gardée mais devra être préservée des rejets polluants de la Pallud. Pour les autres secteurs, la construction d'un réservoir de grande taille est envisagée.

SUIVI DES ENQUETES PUBLIQUES POUR ECHANGE DE TERRAINS

- Avis favorable a été donné par le commissaire enquêteur pour un échange de parcelles avec M. Trosset. La régularisation chez le notaire interviendra prochainement.
- Une demande de bornage sera demandée à M. Welsch aux Chavonnettes suite à l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur.

QUESTIONS DIVERSES

- Devis de 6200 FF H.T. accepté pour l'installation de deux garde-corps en bordure de l'escalier du cimetière, remise en état de la porte du cimetière et prolongement de la barrière devant l'église.
- Conversion des tarifs en euro à compter du 1^{er} janvier 2002 : les différents tarifs appliqués sur la commune seront convertis en euro sans augmentation à l'exception de l'heure de location du tracto-pelle qui passe à 50 euros et la photocopie effectuée en Mairie qui sera facturée 0.3 euro pour un format A4.
- Un projet à caractère social nous est soumis par les communes du canton de Saint Alban Laysse en vue de la création d'un syndicat intercommunal. Il permettrait aux habitants des communes adhérentes de bénéficier d'un tarif préférentiel pour les animations proposées (Ecole de Musique, Sport) et de gérer le relais parents/assistantes maternelles, ... La participation de la commune aux frais de fonctionnement du syndicat serait fonction du nombre d'habitants et du potentiel fiscal.
- Constitution d'un centre communal d'actions sociales : 3 personnes sont déjà nommées au sein du conseil municipal, 3 autres membres parmi les habitants de la commune seront sollicités et désignés par le Maire.

Lors de la séance du 30 novembre, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES : Le syndicat intercommunal des collèges demande pour les 22 enfants de Thoiry une participation de 4 439 Francs. Attendu qu'aucune réponse n'a été apportée aux considérants de la délibération du 16 décembre 1998, le conseil municipal, après délibération, maintient la position prise en 1998 et refuse à l'unanimité le paiement de cette somme.

RATTACHEMENT DE LA THUILE AU CANTON DE SAINT ALBAN-LEYSSE : Le Conseil Municipal de La Thuile demande par délibération le rattachement de sa commune au canton de Saint Alban-Laysse. Une délibération de soutien est acceptée à l'unanimité

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL : Il est de tradition que la commune verse chaque année une indemnité de conseil au receveur municipal. Le conseil municipal, après délibération, à 10 voix pour et 1 voix contre, accorde une indemnité de 200 €uros au receveur municipal.

CANTINE SCOLAIRE - CHOIX DE L'ARCHITECTE : Les deux architectes contactés pour ce projet sont d'accord pour construire la cantine au niveau de la route, et non pas dans le jardin communal. Etant donné la différence de prix entre le projet de M. COMBET et celui de M. VIBERT, une demande de précision leur sera demandée. Une décision définitive sera prise par le conseil municipal le vendredi 14 décembre 2001, après avoir pris connaissance de ces précisions.

PROJET DE SYNDICAT INTERCOMMUNAL CANTONAL : Ce syndicat regrouperait toutes les communes du plateau de la Laysse et permettrait aux jeunes et aux habitants de Thoiry de profiter des structures déjà existantes des communes de la « plaine » (stade de foot à Saint Alban-Laysse, école de musique à Bassens, école de ski à la Féclaz, animation enfance, centres médicaux sociaux). La participation des communes au frais de fonctionnement s'élèverait, pour

Thoiry, à 2 500F par an. Pour gérer ces activités sociales, sportives, et culturelles, la commune de Thoiry aurait 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au sein de ce syndicat. Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité d'intégrer ce syndicat.

DECISIONS MODIFICATIVES : Deux décisions modificatives sont approuvées à l'unanimité, une pour le budget principal, une pour le budget de l'eau.

SECURISATION DU CARREFOUR RD 206/RD 212 ET DE L'ABRI - BUS AU CHEF-LIEU : Deux projets sont présentés. Le Maire organisera une réunion de travail avec la DDE, pour le choix de ce projet, et lancera une demande de subvention pour sécuriser la RD 206 jusqu'aux Chavonnettes.

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense : Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Catherine LAPOLEON est élue à l'unanimité.

- Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité la gratuité de la salle des fêtes pour le thé dansant organisé par les accordéonistes du Sud-Est le 7 avril 2001.

- Des dosimètres seront posés à l'école pour contrôler l'absence de radon (gaz naturel).

- Chauffage de l'école le mercredi matin.

- Georges DUMAS est désigné pour organiser le ménage de l'école.

- Achat d'un râtelier à vélos à mettre devant l'école.

- Modification du contrat de travail de Mademoiselle MESROB (professeur d'anglais) qui passe de 1h30 à 2h00.

- Acompte pour la classe de mer au centre de CAMARET pour l'été 2002.

- Autorisation d'enfourer une citerne d'eau au Col des Prés.

- Octroi d'une subvention de 75 €uros pour l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles.

- Passage aux 35 heures pour les employés municipaux au 1^{er} janvier 2002.

Désignation d'un conseiller municipal pour être le délégué de la commune auprès de l'Association des Utilisateurs des Logiciels WINCLOE. Patrick HURET est élu à l'unanimité, suppléant Jean-Luc POUËSSEL.

Lors de la séance du 14 Décembre, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

Le Conseil Municipal, ayant examiné les compétences et les moyens des architectes au vu des différents documents présentés (références, prévisions d'honoraires, avant-projet, etc.), et après en avoir délibéré,

- décide la construction d'une cantine scolaire,

- confie à la S.C.P. CHAMBRE Xavier VIBERT Daniel, dont la compétence et les moyens correspondent bien à la mission demandée, la mission de Maître d'Œuvre-Architecte pour la réalisation de ce projet.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec la S.C.P. CHAMBRE Xavier VIBERT Daniel.

LE THOIRZAN est édité par la commune de Thoiry.

COMITE DE REDACTION : Dominique DUHEM, Audrey DUMAS, Jérôme ESQUEVIN, Marie-Ange GAVET et Madeleine ROSSI.

Nous rappelons que toutes les bonnes volontés et sources d'inspiration sont les bienvenues.

INFORMATIONS DIVERSES

Etat civil du 01/10/01 au 31/12/01

Naissances :

Jade au foyer de Cécile et François DONZALLAZ le 5 Octobre 2001, à la Fougère.

Benoît au foyer de Céline et Georges MOCILNIK le 6 Novembre 2001,

Jérémy au foyer de Florence et de Jean-Pierre TROSSET le 8 Août 2001.

Mariages :

Mademoiselle **LEGER** Florence et Monsieur **TOURNIER** Christophe demeurant à Thorméroz se sont mariés le 1 décembre 2001.

Incendie du 1^{er} Janvier :

Le jeune couple Stéphane et Antonella Lequeux et leurs petites jumelles de 9 mois (Toscane et Eva) ont trouvé refuge dans leur résidence secondaire de Thorméroz à la suite de l'incendie du 1^e janvier, rue Basse du Château où ils avaient leur appartement. Partis en catastrophe, ils n'ont rien pu sauver. Le matériel pour enfants que vous n'utilisez plus, peut sans doute rendre service à cette famille éprouvée qui doit s'agrandir dans le courant de cette année.

Poste de Thoiry

Nous rappelons que ce service public est à votre disposition tous les jours du lundi au vendredi de 8H30 à 10H00.

Permanence des élus en Mairie

M. Jérôme ESQUEVIN est présent en Mairie le lundi ou sur rendez-vous. Les adjoints et la plupart des élus effectuent une permanence le lundi.

Atelier d'éveil pour les tout petits

Depuis novembre, le Relais Parents-Assistantes maternelles du canton de Saint-Alban a mis en place un atelier mensuel à la salle du Margérianz : animées par Martine Goury, éducatrice de jeunes enfants, ces rencontres ont pour but de réunir les assistantes maternelles, les parents des enfants qui leur sont confiés et les enfants, bien sûr. Pendant 1 heure et demie, les tout petits participent à des activités variées, tout en avançant sur le chemin de la socialisation : peinture, jeux adaptés à l'âge de chacun, expression corporelle, musique, histoires, manipulation de livres, de graines, de pâte à sel, etc...occupent les enfants, tandis que les Assistantes maternelles et les parents peuvent échanger conseils pratiques et idées neuves apportées par l'Educatrice. En principe ces ateliers s'adressent seulement aux enfants accueillis par les Assistantes maternelles de la commune, mais à Thoiry cela concerne un trop petit nombre, c'est pourquoi Martine Goury invite d'autres mamans et leur(s) tout petit(s) à participer aux prochaines séances :

♣ **Mardi 29 janvier, de 9h 45 à 11h 15.**

♣ **Jeudi 14 février, de 15h à 16h30.**

♣ **Mardi 26 février, de 9h45 à 11h15.**

♣ **Mardi 26 mars, de 9h45 à 11h15.**

Les personnes intéressées doivent s'inscrire préalablement auprès de Marie-Ange Gavet (tel 04 79 28 46 50).

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Lundi : de 16h30 à 19h.

Mercredi : de 10h à 12h.

Actuellement, 72 adultes et 89 enfants sont inscrits à la bibliothèque ; la moitié environ sont des lecteurs assidus.

Un projet d'équipement **multimédia de la bibliothèque** devrait se concrétiser avant la fin de cette année : une demande de subvention a été déposée à la BDS et on n'attend plus que la réponse favorable du département pour acheter le matériel. Les adolescents et jeunes adultes de la commune devraient ainsi être plus nombreux à franchir la porte de la bibliothèque.

Location de la salle des fêtes

S'adresser à Mme Ginette COULANGES au 04 79 28 45 54 ou à M. Thierry TOURNIER au 04 79 28 43 90.

Travaux chez les particuliers

Les personnes désirant faire effectuer des travaux par le tractopelle communal doivent prendre contact avec les élus.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Le lundi de 18h00 à 20h00.

Le mercredi de 9h00 à 11h00.

Le vendredi de 9h00 à 11h00.

A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rurale)

ADMR : Quoi de neuf ?

L'ADMR existe depuis une quinzaine d'années sur Challes et des personnes bénévoles organisent les services de cette association depuis cette date dans les villages du plateau. Mais cette année l'ADMR grandit et se réorganise :

Des bénévoles de chaque village se regroupent dans la nouvelle ADMR "**plateau de la Leysse et du Nivolet**". (La Thuile-Puygros-Curienne-Thoiry-StJean d'Arvey-Les Déserts-Sonnaz-Vérel).

L'ADMR : Pour qui ? Pour quoi ?

Il arrive parfois des passages délicats ou plus difficiles dans la vie (maman hospitalisée pour une longue durée - personne âgée ayant des difficultés pour se déplacer ou pour accomplir les tâches indispensables de la vie quotidienne - toute autre personne ayant besoin d'une aide ponctuelle). Vous pouvez alors demander les services d'une **aide-ménagère** ou d'une **auxiliaire de vie**. Ces personnes salariées interviendront à votre domicile pour quelques heures par semaine en fonction de vos besoins. Les bénévoles ADMR, de votre village, vous aideront à constituer un dossier de prise en charge financière auprès de votre caisse maladie ou mutuelle retraite. Elles vous mettront également en relation avec les personnels salariés qui interviendront chez vous. Elles viendront enfin vous voir régulièrement (si vous le désirez) pour s'assurer que tout va bien. N'hésitez pas à contacter les responsables commune quelle que soit votre situation ; Ensemble, vous trouverez une solution.

L'ADMR : C'est qui à Thoiry ?

- Mme LECHAT et Mme RAVACHOL.
- Mme PROVENT Evelyne.
- Conseiller municipal en relation avec l'ADMR Mme GAVET Marie-Ange.

Croix rouge française : service intercommunale de soins infirmiers

La croix rouge française offre un service de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées.

Ce service permet à des personnes âgées dépendantes d'être maintenues à leur domicile. Sa mission est de dispenser sur prescription médicale, les soins infirmiers et d'hygiène aux personnes atteintes par une diminution de leur capacités physiques.

Les frais afférents à la prise en charge du patient sont intégralement financés par la caisse de l'assuré. Les personnes de moins de 60 ans peuvent bénéficier d'une prise en charge après accord préalable des services médicaux des caisses.

Pour tous renseignements :

"LA FRUITIERE"

45. Rue Victor Hugo

73190 CHALLES LES EAUX

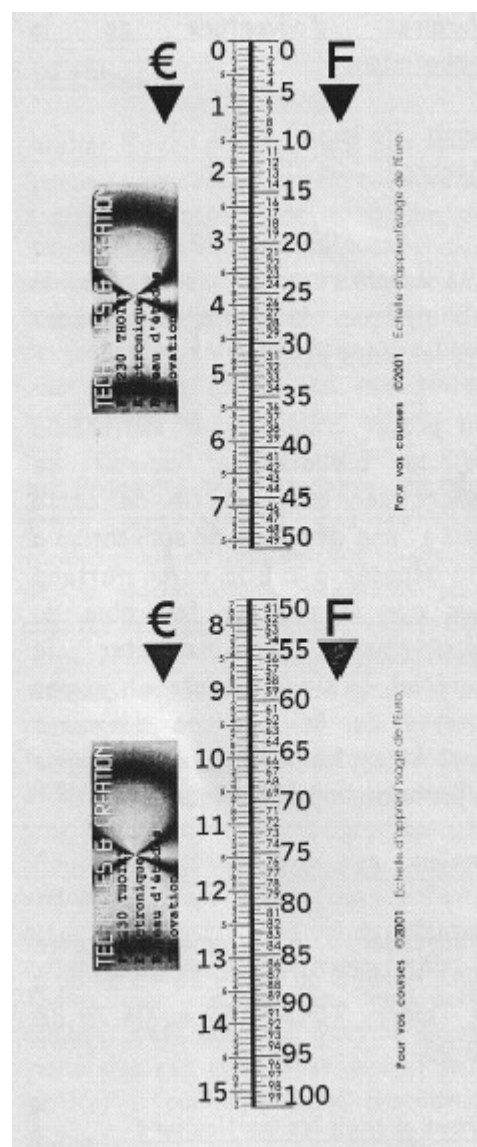
TEL : 04 79 72 82 57

FAX : 04 79 72 77 87

Passage à l'euro

L'entreprise TECHNIQUES ET CREATION, domiciliée dans notre commune a mis au point une échelle d'apprentissage de l'Euro. Cet instrument, de la taille; d'une carte de crédit (voir ci-dessous), est une aide précieuse pour les conversions entre les deux monnaies. Son concepteur, M. Dominique VINCENT, a eu la gentillesse d'en offrir tout un lot aux habitants de Thoiry.

Lors de votre prochain passage en mairie n'hésitez pas à prendre une de ces cartes pour vous et pour vos proches. Elles sont à votre disposition à l'accueil. Encore merci à TECHNIQUES ET CREATION !



Un logo pour Thoiry

